

Numéro	CA/2023-06-15/08
Date d'affichage	08/08/2023
Date de mise en ligne	08/08/2023
Date de transmission au Recteur	N/A



Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 15 juin 2023 portant résultat de l'élection du représentant étudiant appelé à siéger au conseil de gestion de la bibliothèque Sainte-Geneviève

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3 et D. 714-35 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et notamment son article III-4, le conseil de la bibliothèque Sainte-Geneviève comprend un membre élu représentant étudiant et dispose d'un suppléant désigné dans les mêmes conditions que lui ;

CONSIDÉRANT que le représentant étudiant au conseil de la bibliothèque Sainte-Geneviève est élu par les représentants étudiants au conseil d'administration de l'université ;

ÉLIT à la fonction de représentant étudiant au conseil de la bibliothèque Sainte-Geneviève, le binôme n°2 :

- Monsieur COMTE DOVLO Mathéo – titulaire ;
- Madame WANGA Tahira – suppléante.

Délibération CA/2023-06-15/08	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	5
Nombre de voix (Binôme n°1 : Madame JACQUINOT Anne-Lorraine – titulaire Madame FLAMENT Élodie – suppléante)	0
Nombre de voix (Binôme n° 2 : Monsieur COMTE DOVLO Mathéo – titulaire) Madame WANGA Tahira – suppléante)	5
Nombre de voix (Binôme n° 3 : Monsieur ARNAUD Jules Monsieur ABITBOL Mathias)	0
Nombre de voix (Binôme n° 4 : Madame GOIGOUX Léa – titulaire Madame EL FALEH Maha – suppléante)	0
Nombre de voix (Binôme n° 5 : Madame AMSTUTZ-NAU Chiara Monsieur ARNAUD Émilien)	0

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.